

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 17 Avril 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six et le Dix-Sept Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 10 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Approbation des Comptes Financiers Uniques du Budget Principal et des budgets annexes du Port de Plaisance et de l'aérodrome de Tavarria 2025.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Patrick-François SANTINI, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Jean-Baptiste OLLANDINI, Audrey CASSETARI à Christine PINNA, Estelle DIGIACOMO à Ghislaine ETTORI, Thierry GIRASCHI à Alain FAGGIANI, Jean-Jacques MONDOLONI à Ange-François LECA-MONDOLONI, Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Michel COLONNA, François-Joseph SCANAVINO à Elisabeth TABERNER.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2222-3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2021 relative à la convention ayant pour objet l'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2023 relative à l'avenant n°1 de la convention d'expérimentation du Compte Financier Unique, modifiant le périmètre de celle-ci en intégrant les budgets annexes ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 13 Avril 2026 ;

Vu l'article 242 de la Loi de Finances pour 2019 modifié par l'article 145 de la Loi de finances 2022 ;

La Commune de Propriano a participé à l'expérimentation du CFU et applique depuis le 1^{er} janvier 2022 le référentiel budgétaire et comptable M57 au budget principal.

Les budgets annexes ont été intégrés dans le périmètre de l'expérimentation du CFU depuis le 1^{er} janvier 2023 et c'est le référentiel budgétaire et comptable M4 qui s'applique aussi bien pour le Port de Plaisance que pour l'aérodrome de Tavarria.

Le Maire indique Conseil Municipal que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la Collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

De plus, le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

L'Assemblée délibérante élit son président pour la séance au cours de laquelle le CFU est soumis au vote. Le Maire doit quitter la salle au moment du vote.

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	4 295 001.84	7 309 685.00	11 604 686.84
	Recettes réalisées (1)	2 400 269.40	7 191 986.45	9 592 255.85
	Restes à réaliser	1 127 819.00	0.00	1 127 819.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	5 033 945.68	7 309 685.00	12 343 630.68
	Dépenses réalisées (1)	3 254 672.56	6 455 150.69	9 709 823.25
	Restes à réaliser	1 567 549.00	0.00	1 567 549.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-854 403.16	+736 835.76	-117 567.40
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	+738 943.84	0.00	+738 943.84
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-115 459.32	+736 835.76	+621 376.44
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-439 730.00	0.00	-439 730.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-555 189.32	+736 835.76	+181 646.44

Délibération du Conseil Municipal du : 17 Avril (SUITE)

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE PORT				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 589 439.61	2 120 941.63	3 710 381.24
	Recettes réalisées (1)	905 458.80	2 013 888.45	2 919 347.25
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	945 278.00	2 120 941.63	3 066 219.63
	Dépenses réalisées (1)	930 891.21	1 382 971.44	2 313 862.65
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-25 432.41	+630 917.01	+605 484.60
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-644 161.61	0.00	-644 161.61
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-669 594.02	+630 917.01	-38 677.01
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-669 594.02	+630 917.01	-38 677.01

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE AERODROME				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	28 123.00	280 002.12	308 125.12
	Recettes réalisées (1)	28 121.07	278 837.23	306 958.30
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	111 025.37	267 309.00	378 334.37
	Dépenses réalisées (1)	8 556.87	259 287.41	267 844.28
	Restes à réaliser	10 000.00	0.00	10 000.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	+19 564.20	+19 549.82	+39 114.02
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	+82 902.37	-12 693.12	+70 209.25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	+102 466.57	+6 856.70	+109 323.27
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-10 000.00	0.00	-10 000.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	+92 466.57	+6 856.70	+99 323.27

Ces résultats sont repris aux Budgets primitifs de l'exercice 2026.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. Jean-Baptiste OLLANDINI, 1^{er} Adjoint ;

Le Conseil Municipal,

-APPROUVE les Comptes Financiers Uniques 2025 de la Commune de Propriano, du Port de Plaisance et de l'aérodrome de Tavarìa.

La présente délibération est adoptée par 26 voix Pour, 0 voix Contre.

Le Maire n'ayant pas pris part au vote.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Télétransmission de l'acte le : 23 04.2026
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 23 04.2026

Fait à PROPRIANO, le 17 avril 2026

Le 1^{er} Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002497-20260417-2026-046-BF

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/04/2026

Jean-Baptiste OLLANDINI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

